

République Française
Département de la Haute-Loire



Mairie de Saint-Beauzire (43100)

COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 novembre 2023 :

Le lundi 25 septembre 2023 à 20 heures 16, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, salle polyvalente à Saint-Beauzire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Quorum fixé à 6 membres

Étaient présents : 7

Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL, M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; M. Lionel SIGNORINI ; M. Vincent STOQUE et Mme Marilyne VERNIERE.

Pouvoir : 1

M. Philippe SIGOIGNE à M. Alain MARCHAUD.

Étaient absents : 2

M. Jean Louis POUGNET, Mme Ingrid MAZIN (excusés)

La séance a été tenue en présence du public.

La séance a été ouverte à 20h21 par M. Alain MARCHAUD, Maire, qui a rappelé l'ordre du jour et a demandé la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Lionel SIGNORINI est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le conseil débute l'ordre du jour :

Rénovation énergétique de l'école communale – Demande de financements

Audit énergétique réalisé par un Bureau d'études spécialisé à savoir IB2M.

10 545 € pour le remplacement de la chaudière gaz

51 718 € Huisseries

527,54 € VMC

62 581 € HT de travaux

Demande de subventions les plus élevées possibles auprès du Leader et du Fonds Verts pour tenter d'atteindre 80 % de financements.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Voirie 2024

Cap 43 et DETR

Etude de la commission travaux sur La Vialette, Le Bos, Bayssat et Lespinasse

La Vialette : 39 712,50 € ; Le Bos : 17 514,50 € ; Bayssat : 17 774,25 € ; Lespinasse : 15 532 € + 2644 €

Le maire indique que la commission travaux a choisi 3 chantiers prioritaires pour 2024 à savoir : La Vialette, Le Bos et Bayssat pour un total de : 75001,25 € .

En général la DETR n'atteint que 25% du montant des travaux alors que le département aide à hauteur de 26000 €. Pour le montant proposé par la commission, la subvention ne pourra sur cette base n'atteindre que 60%. Dans ce cas, on a 44 750,31 € de subventions et 30 250,94 € de reste à la charge pour la commune.

Malgré tout la demande portera sur 35 % pour la DETR au cas où cette année nous aurions une bonne surprise.

.Demande de 35 % de DETR, et des 26 000 € de Cap43.

Approbation à l'unanimité des membres présents.

Prolongation du personnel technique pour 3 mois

M. Achon fait part à M. le Maire de sa demande de prolongation de 2 mois à savoir jusqu'au 30 juin 2024.

Avenant de contrat allant jusqu'au 30 juin 2024 proposé par M. le Maire

1 vote contre

2 abstentions

5 pour

Approbation à la majorité par 5 voix pour, 2 abstentions (S. Berthuy, P. Mansion) et 1 contre (V.Stoque) des membres présents.

Proposition de recruter un remplaçant avec une période de tuilage de 15 jours avec Mr Achon. Annule et remplace la précédente délibération si besoin.

Les élus souhaitent éclaircir cette situation et demandent à M. Le Maire de rédiger un courrier pour faire part à l'agent intéressé de l'arrêt de tout changement quant au contrat. Il reviendra à M. le Maire de procéder à l'organisation de la commission de recrutement et de préparer l'arrivée d'un nouvel agent à compter de mai/juin 2024.

Clôture du compte budget eau et assainissement

Le passage en M57 permet de fondre le budget eau et assainissement dans le budget général.

- 1 vote contre
- 1 abstention
- 6 pour

Monsieur le Maire explique-que cette proposition viendra simplifier la gestion financière de la collectivité.

Lionel SIGNORINI indique que la séparation des budgets permet d'assurer une meilleure lecture des budgets et de disposer le cas échéant d'une comptabilité analytique d'autant plus devant un transfert de compétences prochain.

Monsieur le Maire met au vote :

Approbation à la majorité par 6 voix pour, 1 abstention (S. Berthuy) et 1 contre (L. Signorini) des membres présents.

Recensement – recrutement des agents recenseurs

Le recensement est à préparer pour l'année 2024. Un agent recenseur est à recruter pour organiser le recensement de la commune.

18 janvier au 17 février. Recrutement à lancer.

Proposition de payer au résultat plus c'est fait rapidement, rémunération à fixer en fonction des éléments fournis par l'Insee.

Il apparait qu'une application des règles liées aux agents recenseurs sera appliquée (prix au bulletin, etc.) avec une méthodologie dédiée. Un agent départemental de l'INSEE sera à même de proposer les modalités de paiement de ces agents. Il convient néanmoins de recruter dès à présent un agent pour effectuer cette mission qui arrivera très vite en début d'année. Il est proposé de donner au Maire le pouvoir de procéder à ce recrutement selon les modalités fixées avec l'INSEE.

Proposition validée à l'unanimité.

Traversée de biens de sections sur La Vialette

Autorisation de passage sur les biens de section de la Vialette pour une entreprise qui vient découper du bois et le transformer en bois déchiqueté. Les biens sur lesquels l'entreprise veut intervenir sont enclavés ce qui explique la demande. Mr le maire indique que tout propriétaire doit pouvoir accéder à son bien.

Une inquiétude est soulevée par V.Stoque concernant la récupération du bois de la section et la possible coupe élargie exercée par l'entreprise en question. Il se montre très prudent à ce sujet et souhaite qu'un contrôle de cette activité soit exercé. Mr le maire indique qu'il y aura très peu de bois coupé puisque l'entreprise suivra un ancien chemin d'exploitation. Ce bois pourra être mis à disposition des habitants de La Vialette et du Bos.

M. le Maire met au vote la proposition :

1 contre

1 abstention

6 pour

Approbation à la majorité par 6 voix pour, 1 abstention (M.Vernière) et 1 contre (V. Stoque) des membres présents.

Zones d'accélération des énergies renouvelables :

La commune ne peut que constater qu'elle ne possède pas de terrain correspondant aux

critères recherchés. Elle fait également le constat que les retombées fiscales ne sont pas négligeables au cas où des projets se feraient chez des particuliers.

Consommation de la commune

Production de la commune Kw/h

27,3 % de la consommation est produite sur le territoire

La France atteint en 2022 à 23 % sa part d'énergies renouvelables,

Mise en place des zones d'accélération de ces énergies pour éviter les sanctions infligées à la France. La France a dû acheter des MGW/ heures à l'Italie et la France pour compenser son manque.

La chambre d'agriculture ne s'oppose pas à l'agrivoltaïsme mais émet des critères d'éligibilité pour tout projet :

Préservation des terres labourables

Projet envisageable uniquement sur les prairies à faible valeur agronomique

Maintien de l'activité agricole

Surface doit conserver son statut agricole

Financement participatif à hauteur de 30 % sur le territoire

Les zones d'accélération sont à définir par les communes, avec de nombreuses contraintes

Dossier à étudier pour un positionnement à définir.

Panneaux de la salle polyvalente : la prise en charge par la SMACL sera de 100 % des travaux prévus via les devis étudiés par M. le Maire et son adjoint..

La commune de Vieillespesse refuse de payer les frais de scolarité de l'enfant concerné en invoquant le fait que les conditions ne seraient plus remplies à savoir la présence de frères et sœurs dans l'école. Or cette commune avait un accord et ne peut légalement le rompre avant la fin de la scolarité. M. le Maire demande une solution de médiation auprès de M. le sous-Préfet de l'arrondissement de Brioude.

Demande de P. Mansion d'acheter des roses à déposer aux monuments aux morts pour les enfants de l'école lors de la cérémonie du 11 novembre organisée le 17 novembre. Pas d'opposition sur ce point par les membres du conseil.

Séance levée à 22h38